

Rapport n°4

Accunsentu per una cunvenzione à favore di a generalizazione di l'Education Artística è Culturale (EAC) 2025-2027 è aduzzione di a Càrtula di e pràtiche bone

Approbation d'une convention en faveur de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) 2025-2027 et adoption de la Charte de bonnes pratiques

La Ville de Bastia a fait de l'accès à la culture pour tous les enfants et les jeunes, un axe prioritaire de sa politique culturelle et éducative. Dans la continuité des dispositifs nationaux et régionaux portés par l'État, la Collectivité de Corse et le Rectorat, la Ville s'engage pleinement dans la démarche de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), visant à garantir à chaque jeune Bastiais un parcours culturel cohérent, continu et de qualité, de la petite enfance à l'âge adulte.

L'EAC constitue un levier essentiel de cohésion sociale, d'égalité des chances et d'émancipation individuelle, en permettant à chaque enfant de rencontrer les œuvres, de pratiquer une activité artistique et de développer ses connaissances culturelles.

Dans ce cadre la Ville souhaite un accompagnement de l'Etat et de la Collectivité de Corse, pour favoriser l'accès à l'art, à la culture et au patrimoine pour l'ensemble des habitants, notamment pour les enfants, les jeunes et les populations éloignées de l'offre culturelle.

Elle propose la signature d'une convention de partenariat et la mise en place d'une charte de bonnes pratiques EAC à l'intention des partenaires, artistes et acteurs culturels qui œuvrent dans le domaine culturel à Bastia.

Une convention de généralisation de l'EAC

La convention a pour ambition :

- De garantir l'accès à l'art et à la culture pour tous les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans ;
- De structurer un parcours 100 % EAC sur le territoire bastiais ;
- De renforcer la coopération entre les institutions, les structures culturelles et les établissements scolaires ;

- De soutenir la création artistique, la transmission et la diversité culturelle, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Les engagements de la Ville de Bastia

La Ville pilote le dispositif localement et mobilise l'ensemble de ses équipements et de ses acteurs culturels.

Elle veille à la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, ainsi qu'à l'inclusion des enfants et jeunes éloignés de la culture, notamment dans les quartiers prioritaires (QPV).

La gouvernance

Un comité de pilotage rassemblant les signataires sera chargé de valider les orientations et de suivre la mise en œuvre des actions.

Un comité technique assurera la coordination opérationnelle et l'évaluation annuelle des projets menés.

La durée

La convention est conclue pour une durée de trois ans (2025-2027).

La Charte de bonnes pratiques de l'EAC à Bastia

Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la convention et d'assurer la cohérence des actions portées sur le territoire, la Ville de Bastia a élaboré une Charte de bonnes pratiques pour l'EAC à destination de l'ensemble des partenaires : associations, artistes, structures culturelles et établissements éducatifs.

Objectif

Cette charte formalise les valeurs, principes et engagements partagés dans le cadre du dispositif *100 % EAC Bastia*. Elle constitue le cadre de référence pour tout porteur de projet souhaitant bénéficier du soutien de la Ville, de la Collectivité de Corse ou de l'État.

Valeurs fondamentales

- Accessibilité : un droit pour tous, sans distinction sociale ou territoriale ;
- Qualité artistique : rencontre avec des artistes et des œuvres exigeantes ;
- Diversité : ouverture aux cultures méditerranéennes et au patrimoine corse ;
- Partage : coopération entre écoles, structures culturelles et familles ;
- Cohérence : inscription dans un projet commun et complémentaire.

Engagements des partenaires

Les signataires de la charte s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion et l'accès de tous les publics ;
- Intégrer les trois piliers de l'EAC : pratique artistique, rencontre avec les œuvres, apport de connaissances ;
- Co-construire leurs projets avec les autres acteurs du territoire ;
- Participer aux temps de concertation, d'évaluation et de bilan proposés par la Ville.

Ces deux documents : la Convention de généralisation de l'EAC 2025-2027 et la Charte de bonnes pratiques, traduisent la volonté de la Ville de Bastia de :

- Structurer une politique culturelle territoriale ambitieuse et partagée ;

- Garantir à chaque jeune Bastiais un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Favoriser la rencontre entre artistes, œuvres et habitants ;
- Renforcer le partenariat entre les institutions, les associations et les acteurs culturels locaux.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la convention de partenariat pour la généralisation de l'éducation Artistique et Culturelle à Bastia et la charte de bonnes pratiques à destination des partenaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la généralisation de l'éducation Artistique et Culturelle à Bastia et tous les documents afférents.
- D'autoriser la diffusion de la charte des bonnes pratiques EAC à destination des partenaires culturels et associatifs du territoire.

SYNTHESE
A Città accunsente à una cunvenzione trianninca hè una càrtula di e pràtiche òttime per generalizà l'Educazione Artistica è Culturale appressu à giovani Bastiacci. Issu dispositivu vole strutturà un percorsu culturale cuerente è inclusivu in Bastia.